



Non paiement de loyer du locataire

Par **Lea De Choqueuses**, le **10/08/2011** à **20:36**

Bonjour,

Je loue actuellement ma maison et passe par une petite agence de location pour cela.

Mes derniers locataires, ayant un bail se terminant en Avril ont demandé une prolongation de celui-ci jusqu'au mois de Juin via mon agence.

N'y voyant aucun problème, j'ai donc approuvé de mon coté aussi.

Depuis, ces locataires n'ont versé aucun loyer à l'agence et sont parti comme convenu au mois de juin en laissant ma maison dans un état critique.

Je souhaiterais savoir vers qui me retourner afin que ces mois de loyers impayés me soient reversés, en sachant que mon agence n'a souscrit aucune assurance (selon eux) pour non paiement de loyer.

je vous remercie d'avance pour votre aide.

Lea.

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **20:36**

Il faut se retourner contre les locataires

Avez-vous fait un EDL contradictoire signé par le locataire ou par huissier ?